



RÈGLEMENTS POUR ÉPREUVES AU TRAVAIL SUR LA PISTE AU SANG  
pour CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE  
(*Hannover'scher Schweisshund*)

*Approuvé par le conseil d'administration du 16 juillet 2017*

**ARTICLE 1 : BUT**

Le Chien de rouge du Hanovre est un chien de travail pour la recherche de gros gibier blessé. Les épreuves sur la piste au sang pour le Chien de rouge du Hanovre ont pour finalité de détecter les chiens de race pure, doués et aptes à cette discipline selon le style de la race. Ces épreuves sont donc destinées à contrôler les aptitudes du jeune Chien de rouge du Hanovre en face de situations correspondant à l'activité pour laquelle sa race a été créée. Il permet également de confirmer certaines qualités décelées chez ses ascendants. La découverte des meilleurs sujets permet de prioriser les mâles et les femelles pour l'élevage.

Dans ces épreuves, le jeune chien doit démontrer si ses aptitudes au travail de la race Chien de rouge du Hanovre existent et démontrer son équilibre comportemental. Certaines qualités peuvent se révéler instinctivement (l'innée) d'autres (l'acquis) nécessiteront une préparation pour qu'elles puissent s'exprimer correctement le jour de l'épreuve.

**ARTICLE 2 : TYPES D'ÉPREUVES**

Le CCCRH organise deux types de tests nommés « épreuves » :

- 1) épreuve de recherche sur piste artificielle (test d'aptitudes naturelles - TAN)
- 2) épreuve de recherche sur piste naturelle (brevet)

Ces épreuves sont spécifiques à la race Chien de rouge du Hanovre (*Hannover Schweisshund*). Les épreuves sur piste artificielles se tiennent idéalement une fois par an vers la fin du mois d'août ou début septembre. Les épreuves sur piste naturelles ont lieu pendant la période de chasse de manière ponctuelle, sur rendez-vous et devant témoins. Le conducteur qui a l'intention d'effectuer une épreuve sur piste naturelle doit signifier par écrit le CCCRH, car l'organisation d'une telle épreuve nécessite des accords préalables et une logistique particulière en saison de chasse.

**ARTICLE 3 : ADMISSION**

Les épreuves sont réservées aux Chiens de rouge du Hanovre ayant un certificat de naissance tiré d'un livre des origines ou un pedigree reconnu par la Fédération cynologique internationale (FCI). Le jour de l'épreuve, les conducteurs doivent avoir en leur possession le pedigree ainsi que le carnet de vaccination à jour de leur chien. Les frais d'engagement à l'épreuve ne seront pas remboursés lorsque le désistement intervient après la date limite d'inscription.

Le Chien de rouge du Hanovre devra en principe passer l'épreuve sur piste artificielle durant la deuxième année de sa vie. Pour des raisons bien motivées, on tolérera que des chiens plus âgés passent cette épreuve. L'âge minimum est fixé à 12 mois lors de l'épreuve. Un chien ne peut être présenté plus de quatre fois.



Pour passer l'épreuve sur piste naturelle le chien doit être âgé au minimum de 30 mois, avoir réussi avec succès l'épreuve sur piste artificielle et avoir des preuves d'une certaine expérience de recherche (rapport de recherche). Pour des raisons motivées, on tolérera que des chiens plus âgés le passent.

Le jour du brevet, le conducteur devra être en possession d'un permis de chasse valide ainsi que de l'assurance chasse responsabilité civile sans limite de somme. Le Juge de l'épreuve est tenu de la vérification de ces deux points en préalable. Pour toute épreuve sur piste naturelle, un chien d'expérience doit être sur place pour prendre la relève des chiens qui, éventuellement, ne seraient pas à la hauteur de la situation. Tout cela n'est pas nécessaire pour le TAN

En cas d'échec, chacun des duos a droit à quatre remises par épreuve. Une fois que le duo a passé une épreuve, il n'est pas possible de reprendre l'épreuve pour améliorer sa note à moins de raisons motivées.

#### **ARTICLE 4 : LE DUO (CHIEN/CONDUCTEUR)**

Le terme *concurrent* désigne un binôme (un duo) qui est composé d'un chien et d'un conducteur.

#### **ARTICLE 5 : LE JURY, LES OBSERVATEURS ET ORGANISATIONS**

L'évaluation sur la piste se fait par un jury d'au moins deux personnes soit, un représentant du club qui assiste le juge. Si plusieurs juges sont présents sur le terrain des épreuves, un juge en chef est nommé entre eux.

Les concurrents doivent respecter les dispositions du jury et du comité organisateur. Le long de la piste, le concurrent est accompagné par un jury de deux personnes. Il est possible pour le concurrent d'être accompagné par des observateurs pendant l'épreuve avec le consentement du jury. Le nombre d'observateurs est au choix du conducteur. Si les observateurs montrent un comportement qui pourrait nuire ou influencer le juge ou le concurrent, ceux-ci peuvent être retirés par le juge.

L'organisation d'une épreuve est soumise à l'accord préalable du CCCRH. Le comité organisateur du CCCRH qui aura la charge d'entreprendre les aspects logistiques de l'administration ainsi que la logistique technique sur le terrain. Le comité fait parvenir les feuilles de pointage, les copies des pedigrees ainsi que le bilan de l'épreuve au CCCRH après les épreuves. Pour des raisons de logistiques, un minimum de trois chiens jusqu'à un maximum de douze chiens peut être inscrit par épreuve. Lorsque 6 chiens sont inscrits, un seul groupe de travail sera en principe constitué. L'ordre de passage des chiens sera tiré au sort en début d'épreuve dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les juges sont tenus à l'application du présent règlement dans sa forme et dans l'esprit. L'épreuve ne peut avoir lieu en temps de neige.



## ARTICLE 6 : LE COMPORTEMENT DES CONDUCTEURS ET ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS

L'arrivée du conducteur se fait avec le chien en laisse à partir de laquelle le jury donnera les instructions nécessaires pour commencer la piste. Dès cet instant, le juge peut à sa discrétion retirer le concurrent qui été incorrect et peut exclure de l'épreuve. En tout temps les chiens doivent être tenus en laisse pendant l'événement.

Chaque conducteur doit se présenter avec le collier spécial (botte) ou un harnais, la laisse courte (maximum de 6 mètres) et d'une longe (maximum de 15 mètres) pour la piste. Les équipements peuvent être préalablement contrôlés par le juge. Les lisses d'enroulement automatique et les colliers étranglants sont interdits.

Le long de la piste, le conducteur est autorisé à encourager le chien doucement avec la voix ou avec le geste afin maintenir l'intérêt et sa motivation lors de difficulté sur la piste. Si le chien quitte la piste, le conducteur doit le corriger au besoin, sans attente et le rappeler avec la voix. Le juge doit suivre le conducteur, mais s'il s'égar trop lui donne un avertissement (une faute).

## ARTICLE 7 : MÉTHODE DE TRAVAIL

La méthode de travail est en fait le style de la race, il est donc important pour le juge de remarquer ces traits distinctifs lors des épreuves.

### 1) **SUR PARCOUR ARTIFICIEL**

- a) **Obéissance** : chien de tempérament docile et anticipe bien le travail à faire.
- b) **Travail sur la piste** : méticuleux, analytique, précis et ciblée. Apprécié lorsque le chien montre aux conducteurs les indices de blessures (os, poils, peau). Travaille le nez bas, jamais dans le vent (signe qu'il sent une nouvelle piste) à moins qu'il soit à la fin de la piste si le vent est favorable. Le chien doit travailler calmement, de manière ordonnée, tranquillement et sans faire des zigs-zags sur la piste. Il doit démontrer un leadership pour la résolution d'une impasse à dénouer.
- c) **Allure** : sur la piste le chien marche ou trotte, mais lors de la lâchée en fin de piste l'allure est plus rapide, soit au trot ou au galop.
- d) **Comportement sur la carcasse**: aucun signe d'hostilité envers le conducteur ou les accompagnants.

### 2) **SUR LE PARCOUR NATUREL**

Le chien est très déterminé sur la bonne voie. Il doit forcer la voix pour bloquer l'animal, le chien doit être sûr jusqu'à l'arrivée du conducteur. Dans le blocage la voix est plus lourde et sombre, mélangée avec des vrilles.

## ARTICLE 8 : ÉPREUVE ARTIFICIELLE

L'épreuve sur piste artificielle est en fait un test d'aptitudes des qualités naturelles du jeune chien (test d'aptitudes naturelles – TAN). Le test est constitué de six exercices. Le travail en longe et la quête sont deux exercices qui permettent d'évaluer les aptitudes au travail, la volonté et la concentration du chien. La marche en laisse, la dépose, le comportement devant un gibier sont trois exercices qui permettent d'évaluer l'équilibre et le caractère du chien qui sont des assises importantes pour l'élevage.



- 1) **le travail à la longe** constitue l'essentiel du test. D'une longueur d'environ 1000 mètres, la piste comprend 3 angles de 90 degrés, elle est agée de 20 à 24 heures (une nuit) et est marquée à l'aide de semelle traceuse et de 100ml de sang. Dans le tracé de la piste trois reposées simulées contenant des indices seront créées et devront être montrées par le chien et signalées par le conducteur. Ces reposées ne seront pas placées dans un angle. Le travail se fera obligatoirement à la longe. Sur ordre de son conducteur, le chien devra suivre la piste en respectant le style de sa race. Le fait que le chien montre des voies de change et qu'il les suit pendant quelques mètres et qu'il se corrige lui-même, n'est pas considéré comme une faute. Il est permis au conducteur, après l'avoir signalé aux juges de prendre les devants, de faire les arrières, de déposer momentanément son chien, de baliser ses arrières et les reposées. Cet exercice pourra aussi selon les possibilités s'effectuer sur piste saine et froide de maximum 6 heures d'un gibier observé en forêt. Le participant à l'épreuve n'aura pas le choix du genre de piste. Le chien qui a quitté sa piste ne sera remis sur celle-ci que deux fois par les juges. Lors de l'évaluation, le temps mis pour effectuer la recherche n'est qu'un critère secondaire. Cependant, si la prestation d'un chien s'avère réellement insuffisante, les juges peuvent l'éliminer à tout moment. Toutefois l'élimination doit intervenir pendant le travail et non au terme de celui-ci.
- 2) **la quête** consiste à placer le conducteur en situation d'un contrôle de tir. Aucune indication sur la direction de la fuite ne sera donnée. Seul l'endroit où le tireur se trouvait sera balisé. Sur ordre de son conducteur, le chien tenu à la longe doit effectuer un travail de quête avec le nez au sol et trouver ainsi l'*anschuss* qui signifie « emplacement du gibier au moment du tir », comprenant des indices provenant des pieds où de la cape utilisée des poils, morceaux d'os. L'*anschuss* sera situé à environ 25 mètres de l'emplacement du tireur. À partir de cet endroit, le chien doit trouver l'*anschuss*, le montrer puis le conducteur le signalera aux juges avant de s'engager sur la voie. Le temps imparti pour cet exercice est de 15 minutes.
- 3) **la marche au pied** consiste à ce que le chien suit parfaitement son maître sans tenter de défier ou de le dépasser. Le chien en liberté devra sur appel, soit à la voix soit au sifflet, revenir spontanément vers son maître, s'asseoir devant lui et se laisser mettre le collier. Le chien suivra son maître "au pied" du côté gauche ou "derrière", sans tirer sur la laisse ni gêner son maître. Il simule le sentier pour accéder au secteur de chasse. Le chien, libre ou en laisse, doit suivre le conducteur "au pied" et sa tête doit être aussi près que possible du genou. Le commandement « derrière » ne doit pas être à plus d'un mètre de distance du conducteur, sans faire la pendule de droite à gauche. Cette marche en laisse se fera dans un gaulis ou à plusieurs reprises en marchant droit vers un arbre et, arrivé à la hauteur de celui-ci, le maître changera subitement de direction en obliquant à angle droit vers la droite.
- 4) **la dépose du chien** consiste à ce que le chien reste coucher, avec ou sans longe, libre ou attaché, avec des objets du choix du maître. Dans tous les cas, le chien peut s'asseoir ou se coucher, mais lorsque le maître s'éloigne, il ne peut devenir nerveux, donner de la voix, tenter de ronger la longe ou encore, s'il est déposé "libre", quitter l'emplacement désigné. Le chien doit rester calme et à sa place surtout au moment où un coup de carabine est tiré. Les



conducteurs se tiendront à distance et hors de vue des chiens. Afin de ne pas perturber l'exercice, aucun accompagnateur ne sera toléré. La durée de l'exercice est de 20 minutes. Le chien attaché perdra un point dans la cotation de cet exercice.

- 5) **la fermeté au coup de feu** est évaluée pendant la dépose du chien. Cet exercice permet d'évaluer la capacité du chien à « rester » en position coucher ventre au sol pendant 20 minutes avec un dérangement sonore important. Un coup de feu de carabine est effectué après 10 minutes d'attente ensuite 10 minutes avant de terminer l'attente. Le chien doit conserver son calme malgré ce bruit et demeurer à l'endroit où son maître lui a donné le commandement de l'attendre. La position « coucher » ventre au sol est préférée.
- 6) **le comportement devant un gibier (pendelzau et carcasse en fin de piste)** permet de mettre en évidence que le jeune chien n'a pas peur du gibier. Deux portions d'exercices permettent d'évaluer la réaction du chien d'abord devant un gibier blessé et toujours vivant qui assure sa sécurité tout en bloquant la fuite du gibier puis l'évaluation en fin piste quant au respect du gibier et des gens qui l'accompagne. Pour simuler un gibier vivant, une courte piste de 75 mètres marquée à l'aide de sang et de semelle traçante mène vers un pantin de chevreuil animé sur une balançoire (avant-reculons). Le chien doit affirmer son courage en insistant avec un jappement constant et en ne portant jamais flanc au pantin pendant quelques minutes sur des déplacements de gauche à droite. Le juge observe la persistance, la concentration et l'équilibre du chien à revenir vers son conducteur sur commande. Une seconde évaluation en fin de parcours confirme la note accordée sur cet exercice. Une cape en fin de piste permet au juge d'évaluer le respect de la carcasse et l'attitude pacifique à l'égard des gens qui l'accompagne. L'objectif est de ne pas abimer la peau et de démontrer un pacifisme exemplaire envers les gens.

## ARTICLE 9 : ÉVALUATION, QUALIFICATIONS ET CLASSEMENTS SUR PISTE ARTIFICIELLE

Les cinq exercices permettront au chien d'obtenir les notes suivantes:

Excellent	9	Suffisant	4
Très bon	8	Suffisant -	3
Très bon -	7	Médiocre	2
Bon	6	Insuffisant	1
Bon -	5	Prestation nulle	0

Les différentes notes seront inscrites dans des cases présentées de la manière suivante.

Travail à la longe (min 3)	Quête (min 3)	Marche au pied (min 2)	Dépose & la fermetée coup feu (min 2)	Comportement fin piste (min 2)

Pour réussir le TAN le chien devra avoir obtenu au minimum la note 3 dans l'exercice du travail à la longe, la quête, la marche en laisse et au comportement en fin de piste puis au minimum la note 2 dans l'exercice de dépose.



En plus de la notation en chiffres, le jury rendra compte, dans un bref rapport écrit, de l'impression d'ensemble que lui laisse le chien. Ce rapport portera notamment sur la personnalité du chien, son équilibre nerveux et la valeur globale de sa prestation en tant que chien de sang. Il faudra aussi y noter les remarques concernant l'influence du conducteur sur son chien, dans la mesure où ces remarques revêtent une certaine importance pour le jugement du chien considéré isolément. Le juge devra prendre des notes appropriées à la fin de chaque parcours et indiquer des conseils qui seront transmis au conducteur à la fin de la journée.

Une fois que les concurrents ont complété l'ensemble des épreuves, le juge procède immédiatement à la qualification et le classement pour chaque duo et l'adjudication des prix. Les trois plus hauts pointages se méritent une mention à la clôture de la journée.



## ARTICLE 10 : CRITÈRE D'ÉVALUATION SUR PISTE ARTIFICIELLE

Les cinq exercices permettront au chien d'obtenir les notes suivantes:

FACTEUR INFLUENÇANT LE TRAVAIL	Pointage	Qualifié
<b>QUÊTE - ÉVALUATION DE L'ANSCHUSS</b>		
Le chien recherche de manière méticuleuse et constante les indices le nez au sol montre ces derniers et empaume la voie.	9	Excellent
Le chien recherche le nez au sol les indices et indique ces derniers ou empaume la piste (annoncé par le Conducteur)	8 à 7	Très bon
Le chien se comporte comme ci-dessus, mais de manière moins concentrée. Malgré l'existence incontestable d'indices, le chien se montre moins intéressé et lève souvent le nez pour prendre le vent.	6 à 5	Bon
Même incité par son conducteur, le chien manifeste peu d'intérêt ne trouve ni l' <i>anschluss</i> ni la voie, dépasse le temps imparti (15minutes).	4 à 3 0 à 2	Suffisant Insuffisant
<b>LONGE – ÉVALUATION DU TRAVAIL SUR LA PISTE</b>		
Aucune correction, travail de pistage est de grande qualité, précis et prompt, trois reposées sont indiquées par le chien.	8 à 9	Excellent
1 correction, note maximale ne peut excéder 7 à condition que le travail global soit de qualité.	6 à 7	Très bon
2 corrections, note maximale ne peut excéder 5 à condition que le travail global soit satisfaisant.	3 à 5	Bon
Avance d'une vitesse excessive, manque de style	3	Suffisant
3 corrections	0	Insuffisant
Se rend à la fin de la piste, jappe sur la carcasse ( <i>Totwerbeller</i> )	+5	
Se rend à la fin de la piste, revient vers le conducteur ( <i>Totverweisen</i> )	+5	
<b>MARCHE AU PIED - ÉVALUATION DU LIEN ENTRE LE DUO</b>		
Le chien suit parfaitement son maître sans tenter de dépasser, suit spontanément l'ensemble des commandements.	8 à 9	Excellent
Le chien suit bien son maître sans tenter de dépasser, suit attentivement des commandements.	6 à 7	Très bon
Le chien suit son maître, quelques hésitations, suit moyennement des commandements.	4 à 5	Bon
Le chien suit son maître, les commandements sont compris, manque tout simplement de concentration.	3	Suffisant
Le chien est distrait, semble décider ou défier son maître ou suit les commandements comme bon lui semble.	0 à 2	Insuffisant
<b>DÉPOSE – ÉVALUATION ATTENTE DU CONDUCTEUR*</b>		
Le chien est déposé libre, sans son collier ou objet de son maître sur le sol nu. Il reste déposé tout au long de l'exercice, même au coup de feu.	9	Excellent
Le chien est déposé libre avec son collier, ou un objet du conducteur (veste, longe). Il reste déposé, même au moment du coup de feu.	8 à 7	Très bon
Le chien est déposé, attaché avec de sa longe, même lors du coup de feu. Le chien est déposé attaché. Il se comporte comme ci-dessus, de manière moins calme, se lève, s'assied sans tirer sur la longe, légère réaction au coup de feu.	6 à 5	Bon
Le chien se comporte comme ci-dessus, mais manifeste une certaine agitation, tire par intermittence sur la longe sans montrer de signe de crainte, se met à gémir modérément.	4 à 3	Suffisant
Le chien ne se laisse pas déposer, tire sur la longe pour rejoindre son maître, aboie, coupe la longe avec les dents, montre des signes de peur évidents au coup de feu, manque d'équilibre et de stabilité psychique.	0 à 2	Insuffisant
<b>PENDELZAU – ÉVALUATION COMPORTEMENT DEVANT GIBIER</b>		
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'approche et à l'égard du gibier. Jappement constant sans attaque qui pourrait altérer la carcasse, assure sa sécurité. Sur la fin de piste, n'entame pas la carcasse en fin de piste et respecte les gens qui l'accompagnent.	9	Excellent
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'égard du gibier en mouvement, jappement distant, assure bien ses arrières et sa sécurité. En fin de piste, montre		



un intérêt remarqué, n'entame pas la peau et attitude pacifique à l'égard des gens qui l'accompagnent.	8 à 7	Très bon
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'égard du gibier, quelques jappements sur carcasse en mouvement. En fin de piste, montre de l'intérêt pour le gibier, légère tendance à entamer le gibier mort.	6 à 5	Bon
Le chien se comporte comme ci-dessus, mais ne montre aucun instinct de blocage, ni jappement et aucun instinct de possession et manifeste à l'égard du gibier mort du gibier, tendance à entamer le gibier mort.	4	Suffisant
Le chien ne montre aucun instinct de possession et manifeste à l'égard du gibier mort une certaine méfiance.	3	Médiocre
Le chien montre qu'il a réellement peur du gibier et lors de la fin de piste ne prête pas attention à la cape.	0 à 2	Insuffisant

\* Un chien déposé attaché au moyen de sa longe peut obtenir au maximum un 6.

Dans les cas de températures particulières, les juges peuvent appliquer des coefficients et facteurs de correction pour l'ensemble des participants.

FACTEUR INFLUENÇANT LE TRAVAIL	coefficient	Qualifié
<b>AGE DE LA PISTE</b>		
Temps très chaud, vent sec, fort ensoleillement direct, pluie battante, gel		difficile
Temps sec, couvert, rosée, pluie fine		normal
Temps frais, humide		facile
<b>SOL ET BIOTOPE</b>		
Sol nu (sans végétation), sec, tapis d'aiguilles		difficile
Sol sec, avec de la végétation basse – caillouteux		normal
Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface		facile
<b>VOIES DE CHANGE ET AUTRES DIFFICULTÉS</b>		
Nombreuses voies de change fraîches, contact gibier à vue		difficile
Indice et densité du gibier moyenne		normal
Indice et densité du gibier faible		facile

## ARTICLE 11 : LES OUTILS, TECHNIQUES DE SUIVI ET LE MARQUAGE DES PISTES, DES ANSCHUSS ET DES COUCHES

- 1) **Le sang** utilisé doit être d'un cervidé pour marquer la piste. Il doit être entreposé à température de -4°C à 4°C et ne doit pas avoir des phénomènes de coagulation ou de l'hémolyse. La qualité et la quantité de sang employé doivent être uniformes pour toutes les pistes.
- 2) **Les outils et les techniques de marquage** peuvent être effectués par le juge, un juge aspirant ou par un bénévole mis à disposition par l'organisation. Il en revient de la responsabilité du juge de confirmer le processus de marquage. Toutes les pistes doivent être effectuées de la même manière à moins que des variables du terrain nécessitent des ajustements. La piste est faite en utilisant les "semelles traçantes" auxquelles des pattes décongelées du même cervidé sont fixées. L'utilisation d'un modèle particulier de semelle traçante est laissée à la discrétion du comité organisateur et du juge. Étant donné la variabilité des modèles, ils évaluent l'utilisation possible en fonction des difficultés du biotope et de l'obstruction du couvert latérale. Les pattes, la peau et les poils doivent être du même individu que le sang, et ce, du début jusqu'à la fin de la piste. Une quantité suffisante de poils utilisée au départ à l'*anschluss* et dans les trois



reposées (couches). Idéalement, ces indices sont pointés par le chien au conducteur qui doit le signaler au juge. Le marquage est fait avec des bandes de papier de 2 cm par 5 cm qui sont fixées au tronc ou à des branches d'arbre, dans le sens opposé à celui de direction de la piste de façon à ne pas être visible pour le concurrent. La quantité et le positionnement des marqueurs sont à la discrétion du juge.

- 3) **La piste** suit aussi les caractéristiques du terrain. Trois angles droits et trois retombés (ou couches) sont situés à intervalles aléatoires de la piste. La longueur de la piste est de 1000 mètres et est marquée uniquement avec les semelles traceuses et un peu de sang. La quantité maximale de sang utilisé pour le marquage est de 100ml versée à l'*anschuss*, dans les couches et à quelques endroits sur la piste. La piste doit être âgée de 20 à 24 heures.
- 4) **L'*anschuss*** est marqué par le juge sur une surface ellipsoïdale d'environ 1,2 mètre carré et piétiné à plusieurs reprises avec les sabots des semelles traçantes. Sur cette surface, une coulée de sang et des poils sont dispersés. Il est important que les indices (poils, os, morceaux de peau) soient du même individu tout au long de la piste.
- 5) **Les couches** sont marquées avec des indices tels que du sang, des marques de sabots des semelles traçantes et des poils. En fin de piste, la couche contient la peau et la tête (nommé aussi cape). Elle doit être en bon état avec des blessures cousues et sans volets de chair saillie.

#### **ARTICLE 12 : LES PÉRIODES DE CHALEUR DES FEMELLES**

Les épreuves pour les femelles en période chaleur sont effectuées avec les mêmes critères d'évaluation mais pour faciliter l'évaluation des mâles aux épreuves, elles ne doivent en aucun temps être en contact avec les autres chiens. Normalement, les chiennes en chaleur ne sont pas admises à passer l'épreuve sur piste naturelle dans la mesure où, une fois lâchées pour une éventuelle poursuite, elles pourraient courir le risque d'une saillie non souhaitée.

#### **ARTICLE 13 : ÉPREUVE SUR PISTE NATURELLE (BREVET)**

Cette épreuve demande une vérification de l'environnement naturel. Elle est destinée à contrôler les qualités du Chien de rouge du Hanovre ainsi que son niveau de compétences au travail à la longe, en poursuite et au ferme. Lors de cette épreuve, le juge doit observer la bonne collaboration existant entre le chien et le conducteur. Cette épreuve doit se dérouler dans le profond respect de l'éthique cynégétique et des traditions de chasse du gros gibier. La réussite de l'épreuve sur piste naturelle signifie que le chien maîtrise cet art difficile qu'est la recherche du gros gibier blessé. Cette épreuve doit se faire sur le cerf de Virginie et l'original.

Les aptitudes requises pour réussir l'épreuve sur piste naturelle est le travail à la longe sur la voie froide d'un animal blessé, la poursuite (lorsque le cas se présente), le ferme (lorsque le cas se présente) et le comportement devant le gibier mort. Si le cas se présente lors d'une lâchée, il sera possible de compléter un *Totwerbeller* et *Totverweisen*.



- 1) **Le travail à la longe sur une voie froide** sera effectué sur un ongulé (cerf de Virginie ou orignal) qui a été blessé involontairement par une action de chasse soit par une balle ou une flèche, et ce au moins 4 heures auparavant. Une fois que le conducteur a examiné méticuleusement l'emplacement de l'animal au moment du tir, le chien doit examiner cet emplacement à son tour en montrant les divers indices qui peuvent s'y trouver (ex : sang, fragment os, coupure de poils, etc.). Tenu à la longe, le chien commence ensuite la recherche le nez au sol. S'il trouve un indice, il devra s'arrêter et le montrer. Lors de son travail, il ne doit pas essayer de suivre des gibiers sains, mais peut montrer les voies de change qui croisent la voie de l'animal blessé. Ceci ne constitue pas comme une faute, car l'essentiel étant que le chien se corrige de lui-même. Le chien devra travailler ainsi la voie de l'animal blessé jusqu'à une reposée chaude ou jusqu'à ce qu'il retrouve l'animal (encore en vie ou non) à moins que le conducteur et les juges n'acquièrent au fil de la recherche, la conviction que l'animal ne pourra pas être retrouvé. Si un obstacle du terrain rend réellement impossible la continuation du travail à la longe, le conducteur pourra, en accord avec les juges, contourner cet obstacle pour essayer de localiser (détourner) l'animal. Dès que la voie de ce dernier aura été retrouvée, le chien devra, sur ordre de son maître, continuer à travailler, sans vouloir suivre d'autres pistes. Si le chien, à un moment donné, n'arrive plus à progresser, alors le conducteur pourra, en accord avec les juges, prendre les devants ou faire les arrières. Dans le cas où le chien perdrait trop souvent la trace, les juges apprécieront s'il faut ou non arrêter le travail. Par temps de neige, les travaux sont autorisés. Le juge tiendra compte de la difficulté inhérente au travail d'une voie recouverte ou du support que peut représenter la neige pour la visualisation des indices par le conducteur, le cas échéant.
- 2) **La poursuite** (si le cas se présente) est évaluée au cours du travail à la longe lorsque le conducteur découvre une reposée déjà froide et donc déjà abandonnée depuis un certain temps par l'animal blessé. Il devra alors continuer le travail à la longe jusqu'à une reposée chaude, ou bien jusqu'à ce que l'animal se lève et parte devant lui. Lorsque cela se produit, le conducteur doit le signaler aux juges : il pourra alors, en accord avec ces derniers, lâcher son chien à la reposée ou sur la voie chaude de l'animal blessé. Une fois lâché, le chien doit, en menant à voie (ou au moins à vue), poursuivre l'animal jusqu'à ce que celui-ci tienne le ferme. Si, par erreur, le chien était lâché sur un animal sain, il devra abandonner la poursuite de lui-même et revenir chez son maître. Pour les Juges, il s'agira de bien contrôler la qualité de la poursuite effectuée par le chien. Il lui faut évaluer si le chien mène à « la voie » ou seulement à « la vue », s'il poursuit l'animal en jappant avec passion ou temps en temps, s'il a beaucoup de persévérance ou abandonne la poursuite pour revenir chez son maître de sorte que celui-ci doit continuellement l'inciter à continuer.
- 3) **Le ferme** (si le cas se présente) est le blocage mené par le chien devant l'animal blessé en donnant de la voix de façon ininterrompue tout en assurant sa sécurité sans porter flanc. Le chien doit, devant le gibier au ferme, faire preuve d'un certain mordant et de beaucoup de persévérance. Il ne doit en aucune façon, tant qu'il dispose encore de quelques forces, abandonner l'animal blessé, tenant le ferme. À ce moment, seul le conducteur du Chien de rouge du Hanovre est autorisé à donner le coup de grâce à l'animal blessé.
- 4) **Comportement devant gibier** ne doit en aucun temps montrer une crainte devant le gibier mort ou vivant. On tolérera qu'il lèche la blessure et quelques morsures,



mais il faudra néanmoins distinguer s'il s'agit d'une certaine passion de la chasse ou de l'intention d'entamer le gibier. On appréciera le fait que le chien prenne possession du gibier sans être incité ou qu'il permette à toute personne étrangère de s'approcher du gibier.

#### ARTICLE 14 : ÉVALUATION, QUALIFICATIONS ET CLASSEMENTS SUR PISTE NATURELLE

Les quatre disciplines observées permettront au chien d'obtenir les notes suivantes:

Excellent	9	Suffisant	4
Très bon	8	Suffisant -	3
Très bon -	7	Médiocre	2
Bon	6	Insuffisant	1
Bon -	5	Prestation nulle	0

Les différentes notes seront inscrites dans des cases présentées de la manière suivante:

Travail en longe (min 4)	Poursuite (min 3)	Ferme (min 3)	Comportement devant gibier (min 3)

Lorsque la poursuite et le ferme n'auront pas pu être contrôlés, on inscrira simplement dans la case correspondante la lettre « M » (= Manque). Pour réussir l'épreuve, le chien devra avoir obtenu au minimum la note 3 dans la discipline poursuite, ferme, et comportement devant gibier puis au minimum la note 4 dans l'exercice de longe. Il doit aussi avoir retrouvé le gibier mort et effectué un travail à la longe. Pour qu'elle soit admissible, la longueur de la piste doit être minimalement d'une distance de 500 mètres.

Il est possible exceptionnellement d'observer l'aptitude du chien à faire le *Totwerbeller*, soit « hurler » ou faire le *Totverweisen* « indiquer à la mort ». Seule une des deux aptitudes pourra être contrôlée. Ces prestations ne donneront pas lieu à des points supplémentaires dans l'évaluation. Elles seront simplement s'ajouter aux notes obtenues par les sigles « H » ou « I » sur le diplôme.

- On ne considérera comme « hurleur à la mort (H) » que le chien qui arrive tout seul à la pièce de gibier. Le juge vérifie si le chien hurle effectivement à la mort ou s'il ne s'agit pas tout simplement d'aboiements de peur ou d'excitation devant le gibier mort.
- On ne considérera comme « indicateur à la mort (I) » que le chien qui, une fois qu'il a retrouvé le gibier mort, revient chez son maître et lui signale, par un comportement bien déterminé, qu'il a retrouvé l'animal. Ensuite, le chien devra conduire son maître auprès du gibier retrouvé.

En plus de la notation en chiffres, le juge rendra compte, dans un bref rapport écrit, de l'impression d'ensemble que lui laisse le chien quant à son équilibre, sa personnalité, son tempérament, sa volonté de retrouver l'animal blessé, une certaine force ou faiblesse de caractère, un éventuel manque de mordant, etc. De plus, on appréciera la qualité de la collaboration régnant dans l'équipe conducteur et son chien.



## ARTICLE 15 : CRITÈRE D'ÉVALUATION PISTE NATURELLE

Les quatre objectifs permettront au chien d'obtenir les notes suivantes:

FACTEUR INFLUENÇANT LE TRAVAIL	Pointage	Qualifié
<b>AGE DE LA PISTE</b>		
+ 20 heures	9	difficile
Entre 11 et 20 heures	8	normal
Entre 4 et 10 heures	6	facile
<b>CONDITIONS MÉTÉO</b>		
Temps très chaud, vent sec, fort ensoleillement direct, pluie battante, gel		
Temps sec, couvert, rosée, pluie fine	9	difficile
Temps frais, humide	8	normal
<b>SOL ET BIOTOPE</b>	6	facile
Sol nu (sans végétation), sec, tapis d'aiguilles		
Sol sec, avec de la végétation basse – caillouteux	9	difficile
Sol humide, avec une végétation arrivant à la hauteur du nez du chien, aspérités rocheuses en surface	8	normal
<b>VOIES DE CHANGE ET AUTRES DIFFICULTÉS</b>		
Nombreuses voies de change, contre-pied, gibier à vue, très peu d'indices visuels, accompagné dans la fuite par d'autres bêtes saines	9	difficile
Indice et densité du gibier moyenne, autres voies de change, contre-pied	8	normal
Indice et densité du gibier faible	6	facile
<b>LONGE – DISTANCE DE PISTAGE</b>		
+ de 2500 mètres	9	difficile
1000 mètres à 2499 mètres	8	normal
500 mètres à 999 mètres	6	facile
<b>POURSUITE – DISTANCE DE POURSUITE</b>		
+ de 1000 mètres	9	difficile
700 mètres +	8	normal
500 mètres à 700 mètres	6	facile
<b>FERME</b>		
Le chien bloque le gibier, le ferme est ardent et soutenue sans interruption de la voix	9	difficile
Le chien bloque le gibier, légère coupure dans la voix.	8	normal
Le chien est prudent doit être encouragé, voix irrégulière		
Le chien est craintif, manque de voix	6	facile
<b>COMPORTEMENT DEVANT GIBIER MORT</b>		
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'approche et à l'égard du gibier. Il ne l'entame pas, en prend possession immédiatement et en interdit l'approche toute personne étrangère.		Excellent
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'égard du gibier. Il ne l'entame pas, montre un intérêt certain pour le gibier sans en interdire fermement l'approche.		Très bon
Le chien ne manifeste aucune méfiance à l'égard du gibier. Montre de l'intérêt pour le gibier sans le défendre, légère tendance à entamer le gibier mort.		Bon
Le chien se comporte comme ci-dessus, mais ne montre aucun instinct de possession et aucun instinct de possession et manifeste à l'égard du gibier mort du gibier, tendance à entamer le gibier mort.		Suffisant
Le chien ne montre aucun instinct de possession et manifeste à l'égard du gibier mort une certaine méfiance.		Suffisant -



En fonction des difficultés, l'évaluation du travail du chien est laissée à l'appréciation du jury, qui tiendra compte de la sûreté, la passion et la volonté.

	Longe (min 4)	Poursuite (min 3)	Ferme (min 3)	Comportement devant gibier (min 3)
Brevet niveau 1	9	9	9	9
Brevet niveau 1	7 à 8	6 à 8	6 à 8	5 à 8
Brevet niveau 2	5 à 6	M	5 à 6	4 à 8
Brevet niveau 2	5 à 6	4 à 5	4 à 8	4 à 8
Brevet niveau 3	4 à 8	M	M	3 à 8

M = manquant. Il appartient au juge de décider quand commencer la piste et en cas d'échec à décider quand arrêter la recherche. Le juge et le conducteur en analysent le cas de blessure et ensuite, si l'évaluation de la piste convient, ils décident ensemble de la capacité de concentration du chien à suivre ce cas. L'épreuve est valide seulement si la piste naturelle se révèle être d'au moins 500 mètres de longueur. Il est essentiel que le soit en mesure de travailler avec la longe et/ou libre s'il dispose de collier GPS. L'évaluation aura lieu après la réalisation des critères des quatre disciplines prévues à cette épreuve.

#### **ARTICLE 16 : ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR LE BREVET**

Le conducteur prévoit emporter tout ce qui est nécessaire pour la récupération d'un gibier blessé telle une vraie recherche. La longe, la botte ou le harnais, le collier de suivi télémétrique, une carabine avec nombre de cartouches sont des équipements indispensables pour le conducteur.

#### **ARTICLE 17 : ENREGISTREMENT / CATALOGUES**

Les épreuves sont tenues pour les concurrents qui se sont inscrits préalablement et qui figurent au catalogue. Des concurrents peuvent s'inscrire sur la liste d'appel et peuvent remplacer tous les sujets éliminés dans les épreuves.

Les aptitudes requises pour réussir les épreuves sur pistes naturelles sont d'une très grande importance pour la sélection et l'élevage des Chiens de rouge du Hanovre.